

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 11.

Québec, LUNDI, 5 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

### Parlement Provincial.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

##### Affaires de Routine.

Vendredi 26 janvier 1849.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport des obligations et cautionnements enregistres par le registrateur depuis le 14 février, 1848, jusqu'au 17 janvier 1849. —Et aussi les comptes des commissaires des chemins à barrières de Montréal, depuis le 1er mars jusqu'au 30 novembre, 1848.

—Vingt-quatre pétitions ont été présentées et mises sur la table.

##### Pétitions reçues et lues :—

De Flavien Vallerand et autres, greffiers des ci-devant conseils municipaux du Bas-Canada, demandant le paiement des réclama-tions qu'ils ont contre les dis conseils.

De M. L. Provancher et autres, du township de Tring, dans le comté de Mégantic, demandant que le chemin de Lambton qui traverse le dit township soit achevé.

De M. F. X. Côté et autres, du Comté de Champlain, demandant que la somme accordée pour la construction d'un pont sur la Rivière Champlain soit employée à en faire deux.

De John Gordon et autres, actionnaires dans la compagnie d'entrepôt de Québec, demandant un acte d'incorporation.

De M. L. Provancher et autres, du township de Tring, dans le comté de Mégantic, demandant que le chemin de Lambton qui traverse le dit township soit achevé.

De B. Marquette et autres, président, officiers et membres de l'association des instituteurs du district de Québec, demandant un acte d'incorporation.

De Patrick Noonan et autres, des paroisses de Saint-Cilles et Saint-Sylvestre, demandant l'Union municipale de ces paroisses.

De Charles Cazeau et autres, inspecteurs de bois du district de Québec, demandant des amendements à l'acte qui règle l'inspection du bois de construction.

De B. Marquette et autres, président, officiers et membres de l'association des instituteurs du district de Québec, demandant que la loi des écoles soit amendée.

De François Normand et autres, de la banlieue des Trois-Rivières, demandant une rémunération pour des travaux additionnels qu'ils ont faits dans l'érection de certains ponts.

De H. H. Whitney et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte d'incorporation pour les propriétaires de la ligne de télégraphe depuis cette ville jusqu'à Phillipsburg.

De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, demandant un certain acte d'incorporation.

Quatre pétitions—de C. Germain, écuyer, et autres, le maire et les conseillers du comté de Terrebonne,—de James McGill des Trois-Rivières, écuyer, et autres, de la cité de Montréal,—de John H. Auser, écuyer, et autres, de New-Glasgow, comté de Terrebonne,—et de Moïse Ollier et autres, de Ste. Anne-des-Plaines, comté de Terrebonne, demandant l'ouverture du chemin Papineau jusqu'au Sault-au-Récollet.

Deux pétitions—de Luc Varrier et autres, de St. Vincent de Paul et de St. Martin, dans le comté de Terrebonne—et Daniel Desjardins et autres, de Ste. Rose et autres paroisses, dans le comté de Terrebon-

ne, demandant l'ouverture d'un chemin, en ligne droite jusqu'à Montréal et l'érection d'un pont de péages sur l'île Jésus.

De Pierre Boucher et autres, de St. Rémi, comté de Huntingdon, demandant le paiement des pertes occasionnées par la rébellion.

De John Clark et autres, de la cité et banlieue de Montréal, demandant une indemnité pour les dommages à eux causés par les actes qui autorisent les chemins à barrières de Montréal, et demandant qu'il soit établi une enquête sur la commission des dites barrières.

De John Clark, de la paroisse de la Longue-Pointe, dans le district de Montréal, écuyer, se plaignant d'une décision des sessions de quartier dans une affaire qu'il a eue avec les commissaires des chemins à barrières de Montréal, et demandant justice.

##### Pétitions renvoyées à des comités.

De Charles Cazeau et autres—de M. A. Primeau et A. A. Trotter—de L. G. Brown et autres—de John Gordon et autres—des président, directeurs et compagnie de la banque de Gore—de Alfred Digby et autres—du Rév. E. H. Blyth et autres—de H. H. Whitney et autres—de James Cormier et autres—de A. Rankin et autres, et du conseil de ville de la cité de Kingston.

Sur motion de M. Dumas, le comité de l'élection de Cornwall a obtenu la permission d'ajourner jusqu'au 30 du courant à midi.

L'honorable M. Hincks propose que la chambre se forme maintenant en comité général pour prendre en considération la convenance d'adopter une adresse à Sa Majesté au sujet de la révocation des lois de navigation.

Sir Allan N. MacNab propose en amendement que l'on reprenne immédiatement les interrogatoires de M. Whitehead, comme témoin dans l'affaire de M. Vansittart :—Rejeté sur division.

La considération ultérieure de la motion principale est remise à lundi prochain.

Le bill pour amender et étendre certaines dispositions d'un "acte pour faciliter le partage des terres, tenements et héritages, en certains cas, dans le Bas-Canada," est lu une seconde fois, amendé en comité avec ordre de le grossoyer, lu une troisième fois et passé.

L'honorable M. Boulton propose que le bill pour changer la loi relative à la prescription des actions dans cette province, soit maintenant lu une seconde fois :—M. Laurin propose, en amendement, que l'ordre du jour soit remis à lundi prochain—adopté.

Ajournée à 11 h. P. M., jusqu'à lundi prochain.

lundi 29 janvier 1849.

M. Dickson, membre pour la ville de Niagara, prend son siège.

Soixante-et-huit pétitions sont présentées et sont mises sur la table.

Pétitions lues et reçues.

De M. L. Provancher et autres, de la paroisse St. Augustin, demandant à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

De H. LeMaire et autres, de la paroisse St. Benoit, comtés des Deux-Montagnes, demandant à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837.

pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

De Alexander Parker et autres, de Caledonia et autres townships, dans le district des Outaouais, demandant que le bureau des travaux publics ait instruction de compléter le chemin entre le pont des Outaouais et le pont sur la rivière Petite-Nation à Halfield, et que tous les deniers votés pour l'amélioration de la route, entre l'Orignal et Bytown y soient dépensés, sans égard aux intérêts des individus.

De la corporation du collège Ste. Anne Lapointe, demandant un allocation en faveur du dit collège.

De Pierre D. Hébert, et autres, de St. Cyprien, district de Montréal, demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

De Francis Foucroult et autres, des comtés de Chambly, Rouville et Huntingdon, demandant l'abolition des tenures en fief et censive.

De M. Duguay et autres, de Arthabaska, Chester et Warwick, demandant l'amélioration de certains chemins y mentionnés.

De Edouard Normand, de la paroisse Ste. Marie Magdeleine, charpentier, demandant à être indemnisé de certaines pertes et dommages causés à son établissement par la construction du pont érigé sur la rivière Ste. Marie.

De Révérend William Dunn et autres du township de Frampton, demandant une aide pour améliorer le chemin qui conduit à la cité de Québec.

De James McKenzie et autres, marchands, gréeurs de bâtiments, et autres personnes intéressés dans la construction des bâtiments à Québec, demandant que la loi qui règle cette branche de commerce soit changée de manière à autoriser les constructeurs de bâtiments ou les entrepreneurs à donner aux parties qui avancent de l'argent ou des matériaux une hypothèque légale sur les vaisseaux en voie de construction.

De la société d'agriculture pour le Bas-Canada, demandant qu'il soit établi une école d'agriculture et une ferme-modèle dans chaque district du Canada Est.

De l'union des Baptesmes du Canada, demandant que le fonds provenant de la vente des terres des réserves du clergé soient employés aux fins de l'éducation populaire sans égard aux sectes ou croyances.

De J. S. Scott, écuyer, M. P. P., et autres, du district des Outaouais, demandant qu'une allocation, semblable à celle votée pour Kingston et Toronto, soit accordée pour l'érection d'un hôpital à Bytown, destiné à la vallée des Outaouais.

Des sœurs de la charité de l'Hôpital-général de Bytown demandant une aide pour le soutien de la dite institution.

De B. H. Charlebois, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens de Bas-Canada, demandant certains amendements à l'acte qui incorpore la profession médicale dans le Bas-Canada.

De Robert Cassels et autres, du district de Québec, demandant un allocation pour améliorer certains chemins sous direction de la compagnie des chemins à barrières de Québec.

De Joseph Bedard, écuyer et autres, de la paroisse Charlesbourg et autres lieux, demandant que le chemin, depuis le pont Dorchester jusqu'à l'église de Charlesbourg, soit placé sous le contrôle de la commission des chemins à barrières.

De M. L. Provancher et autres, de la paroisse Saint-Ambroise et autres lieux,

demandant une aide pour macadamiser le chemin de l'Ornière.

De M. L. Provancher et autres, de la paroisse Charlesbourg et autre lieu, demandant que le chemin qui conduit de l'église de Charlesbourg au pont Dorchester soit mis sous le contrôle de la commission des chemins à barrières, et qu'il soit accordé une aide pour le macadamiser.

De conseil municipal et de divers habitants de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, demandant que l'acte 10 et 11 Victoria, établissant des autorités municipales, soit abrogé et que l'acte 8 Vic. chap. 40, soit remis en vigueur.

De l'honorable Louis Panet et autres, électeurs et francs-tenanciers du comté de Québec, demandant l'ouverture d'un chemin jusqu'au lac Saint-Jean et le comté du Saguenay.

De John McCormick, officier de douane surnuméraire à Québec, demandant une compensation pour un certain temps durant lequel il a été dans l'impossibilité de remplir ses devoirs par suite du typhus qu'il avait pris dans l'exécution de ses devoirs.

De M. L. Provancher et autres, de la paroisse de Charlesbourg, comté de Québec, demandant que le pont Dorchester soit placé sous le contrôle des syndics de la paroisse des charpentiers à Québec.

De Thomas W. Lloyd, président, officiers et membres de la société Saint-George à Québec, demandant un autre acte d'incorporation sous le titre de "la société Saint-George de Québec, fondée A. D., 1835."

### PARLEMENT PROVINCIAL.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

##### DEBATS.

Séance du 22 Janvier.

#### Réponse au discours du trône.

[Suite.]

M. L. M. Viger dit qu'on lui a reproché d'avoir accepté la place de receveur-général, malgré qu'il soit président d'une institution financière. "Il est vrai, dit-il, que j'ai été président de la Banque du Peuple, mais je ne connais aucune loi ni aucune résolution de cette chambre, ni aucun règlement qui me défende d'agir comme je l'ai fait. Dès 1833, nous nous sommes réunis plusieurs de mes amis et moi pour fonder la Banque du Peuple; je suis choisi comme président et je continuai à l'être jusqu'aujourd'hui sans exiger ni demander aucune rémunération; quand j'allai m'établir à la campagne, je donnai ma résignation aux directeurs de la Banque, parce que mon éloignement ne me permettait plus de prendre part aux affaires de cette institution. Les directeurs ne voulurent pas accepter. Quand j'ai été nommé receveur-général, j'ai envoyé de nouveau ma résignation, et légalement je puis dire que j'ai résigné cette place. Cependant je dois déclarer que si la chambre désire que ceux qui entrent dans l'administration abandonnent entièrement leurs occupations privées, elle devrait se prononcer ouvertement à ce sujet; car que l'on remarque que la place de ministre est loin d'être une place permanente; dans l'espace de quelques mois, il y avait eu deux receveurs-généraux qui s'étaient succédés avant moi. Demain je puis moi-même abandonner cette charge, soit forcément soit volontairement. Ceux à qui l'on offre ces emplois devraient donc connaître probablement ce qu'ils auront à faire."

Le col. Prince demande que l'on ne passe pas d'insinuations injurieuses.

M. Baldwin reprend qu'il laissera en effet cette affaire au public, qu'il suffit que l'attaque n'ait aucun fondement, c'est la seule chose qu'il veut prouver. Quant à la nomination de M. Killaly et à la destitution de M. Gzowski, la chambre se rappelle sans doute que M. Killaly a perdu son emploi sous la dernière administration par un acte du Parlement. Personne ne conteste ses talents et son habileté. On avait destitué ce monsieur pour faire place à M. Robinson. Malgré tout, la nomination de M. Killaly par l'administration actuelle n'a pas été faite dans le but de donner un remplaçant à M. Gzowski; ce dernier n'a été privé de son emploi que pour des raisons d'économie publique. Quant aux attaques faites contre l'administration par l'honorable membre pour le comté de St. Maurice, il laisse à son collègue le procu-

Mais tant qu'il n'y aura aucune loi ni aucune résolution de la chambre à ce sujet, on ne saurait se croire tenu de quitter entièrement ses occupations privées entrant dans l'administration.

Le Docteur Fortier.—L'hon. membre pour le comté de St. Maurice, a observé que le gouvernement aurait toujours empêché les Canadiens-Français de s'établir dans les townships; mais pourquoi avec toute sa franchise et dans le très long-discours qu'il vient de nous faire, n'a-t-il pas observé que c'est le présent ministère qui a arrêté l'émigration des canadiens dans les Etats-Unis, en leur ouvrant les townships, en leur donnant des lopins de terre gratuits, et en diminuant le prix des terres de six chelins à deux, ne savons-nous pas que nous avons au moins cent mille canadiens qui ont émigré dans les Etats-Unis parce qu'ils ne pouvaient s'établir dans ce pays. Mais nous avons l'espérance de voir sous la présente administration, revenir nos concitoyens, s'établir dans leur patrie, défricher les terres, et former une population agricole et industrielle.

M. le procureur-général Baldwin se lève pour faire quelques remarques en réponse au discours du col. Prince. Ce dernier a prétendu que la tranquillité ne régno pas actuellement dans la province, mais il ne donne aucune preuve du contraire, il se contente de dire que cette tranquillité n'est que de l'apathie. Quant à la question du col. Prince s'opposer à tout changement qui serait proposé, tandis qu'il a soutenu sous la dernière administration une mesure qui crée beaucoup plus de changements que le faisait la mesure du ministère actuel. Quand aux destitutions reprochées à l'administration actuelle, il doit avouer qu'en effet le ministère a été forcé de faire des destitutions pour réparer autant que possible les injustices commises par leurs prédécesseurs, mais il repousse l'accusation de gouverner pour un parti et non pas pour le bien du pays, cette accusation n'est pas fondée, elle est mensongère et malicieuse. A l'égard des nominations des conseils de la reine, M. Baldwin prétend que col. Prince se trompe en avançant que la pratique en Angleterre est de ne choisir pour ces charges que des avocats qui ont porté la robe de soie. Il suffit, dit-il, pour s'assurer de cela, de référer au procès de Frost, ou à toute autre procès d'état. Rien non plus n'existe dans les lois du pays de contraire à cette pratique. On l'a suivie constamment dans cette province depuis 1830, sans qu'il y ait eu aucune objection. Celle du Col. Prince lui paraît avoir un motif assez facile à comprendre [rires]

Le col. Prince demande que l'on ne passe pas d'insinuations injurieuses.

M. Baldwin reprend qu'il laissera en effet cette affaire au public, qu'il suffit que l'attaque n'ait aucun fondement, c'est la seule chose qu'il veut prouver. Quant à la nomination de M. Killaly et à la destitution de M. Gzowski, la chambre se rappelle sans doute que M. Killaly a perdu son emploi sous la dernière administration par un acte du Parlement. Personne ne conteste ses talents et son habileté. On avait destitué ce monsieur pour faire place à M. Robinson. Malgré tout, la nomination de M. Killaly par l'administration actuelle n'a pas été faite dans le but de donner un remplaçant à M. Gzowski; ce dernier n'a été privé de son emploi que pour des raisons d'économie publique. Quant aux attaques faites contre l'administration par l'honorable membre pour le comté de St. Maurice, il laisse à son collègue le procu-